

COMMUNE DE PITRES



Jeudi 16 juillet 2020

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES REUNION DU JEUDI 16 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt et le 16 juillet à 18 heures 30, se sont réunis à la salle des fêtes de Pîtres, les membres du conseil municipal de la commune de PITRES, sous la présidence de Madame Florence LAMBERT, maire, dûment convoqués le 11 juillet 2020.

Présents : Florence LAMBERT, maire, Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEVEE, David LECLERCQ, Rodolphe RAILLAT, adjoints, Jacques SOREL, Ourida GUEZOU, Gaëtan DUBOURG, Nathalie GREPIER, Jessica RIBEIRO, Gabriel GRAFF, Céline DUVAL, Sébastien BOISSEL, Irène MARIE, Benoît BIVILLE, Elodie LACOMBE, Gianni LEFEBVRE, Laurence RIDIRA, Jean-Pierre COBERT et Marion AUBIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Sabrina EUSEBE représentée par Rodolphe RAILLAT, Michel BIENVENU représenté par Sébastien BOISSEL

Absent excusé : Christophe PETIT

Secrétaire de séance : Nicolas QUENNEVILLE

Madame la MAIRE demande s'il y a des observations sur les comptes-rendus des réunions du 16 et 25 juin dernier.

Approbation du compte-rendu du 16 juin :

Monsieur COBERT rappelle que la réponse de Monsieur VANDER PLASTE sur le manque de panneaux photovoltaïque n'était pas satisfaisante et demande qu'il soit précisé que la modification du projet médiathèque/école concernait un agrandissement du préau.

Résultat du vote : 20 POUR ; 02 ABSTENTIONS

Approbation du compte rendu du 25 juin

Résultat du vote : 22 POUR

Madame la maire donne lecture de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1) AFFECTATION DU RESULTAT 2019 : BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS, DU CIMETIERE ET DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES ;
- 2) VOTE DU TAUX DES TAXES D'IMPOSITION DE 2020 ;
- 3) BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS, DU CIMETIERE ET DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES ;
- 4) RENOUVELLEMENT DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL DE DEUX MEMBRES DU PERSONNEL ;

5) RECENSEMENT 2021 DE LA POPULATION : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR.

1 - AFFECTATION DU RESULTAT 2019 : BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS, DU CIMETIERE ET DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le conseil municipal du 6 mars dernier a arrêté les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif du budget principal de la commune qui fait apparaître :

Reports pour rappel :

Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :	- 117 941.22 €
Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	+ 143 945.44 €

Soldes d'exécution :

Excédent (001) de la section d'investissement :	+ 34 847.47 €
Excédent (002) de la section de fonctionnement :	+ 22 287.66 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser	
En dépenses pour un montant de :	2 498 350.94 €
En recettes pour un montant de :	2 471 955.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	109 489.69 €
--	--------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Après délibération, le conseil municipal décide, avec 22 voix POUR d'affecter le résultat ainsi :

Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	109 489.69 €
---	--------------

Ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté (R002) :	56 743.41 €
---	-------------

BUDGET ANNEXE DU CCAS

Le conseil municipal du 6 mars dernier a arrêté les comptes de l'exercice 2019 du budget annexe du CCAS, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports pour rappel :

Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :	+ 5 334.61 €
Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	+ 358.99 €

Soldes d'exécution :

Excédent (001) de la section d'investissement :	+ 0.00 €
Excédent (002) de la section de fonctionnement :	+ 5 676.64 €

Restes à réaliser : NEANT

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0.00 €
--	--------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Après délibération, le conseil municipal décide, avec 22 voix POUR d'affecter le résultat ainsi :

Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €
---	--------

Ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté (R002) :	6 035.63 €
---	------------

BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE

Le conseil municipal du 6 mars dernier a arrêté les comptes de l'exercice 2019 du budget annexe du cimetière, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports pour rappel :

Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :	- 3 940.80 €
Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	+ 3 941.45 €

Soldes d'exécution :

Excédent (001) de la section d'investissement :	+ 1 561.88 €
Déficit (002) de la section de fonctionnement :	- 1 562.55 €

Restes à réaliser : NEANT

Considérant que tout résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un budget de stocks doit faire l'objet d'un report destiné à financer les opérations de l'exercice suivant, il n'y a pas lieu d'effectuer de virement des excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 1068)

Après délibération, le conseil municipal décide, avec 22 voix POUR d'affecter le résultat ainsi :

Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €
---	--------

Ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté (R002) :	2 378.90 €
---	------------

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Le conseil municipal du 6 mars dernier a arrêté les comptes de l'exercice 2019 du budget annexe du lotissement des Aubépines, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports pour rappel :

Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :	+ 203 312.27 €
Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	+ 74 921.59 €

Soldes d'exécution :

Excédent (001) de la section d'investissement :	+ 629.57 €
Excédent (002) de la section de fonctionnement :	+ 104 877.27 €

Restes à réaliser : NEANT

Considérant que tout résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un budget de stocks doit faire l'objet d'un report destiné à financer les opérations de l'exercice suivant, il n'y a pas lieu d'effectuer de virement des excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 1068).

Après délibération, le conseil municipal décide avec 22 voix POUR d'affecter le résultat ainsi :

Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €
---	--------

Ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté (R002) :	179 798.86 €
---	--------------

2 - VOTE DU TAUX DES TAXES D'IMPOSITION DE 2020

Madame la Maire indique qu'à partir de 2020, la taxe d'habitation fait l'objet d'une dotation de l'Etat et qu'il faut procéder au vote pour fixer les taux des deux taxes foncières communales pour 2020.

Après débat et délibération, le Conseil Municipal DECIDE par 22 voix POUR de ne pas augmenter les taux des deux taxes foncières communales pour 2020 et fixe les taux des taxes ainsi qu'il suit :

TAXE FONCIERE (bâti)	31,09 %
TAXE FONCIERE (non bâti)	77,60 %

3 - BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS, DU CIMETIERE ET DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES

Madame la MAIRE souhaite faire le point sur le taux d'endettement de la commune.

En mars 2019, la dette en capital de la commune était de 1 777 251 €.

En mars 2020, la dette en capital de la commune est de 3 172 171 €.

Cette augmentation de l'endettement est liée à deux emprunts (1 million € et 400 000€) faits pour financer le projet école/médiathèque par l'ancien conseil municipal.

La dette, par habitant, passe donc de 697,21 € en 2019 à 1244,53 € en 2020. Elle double quasiment et place la commune de Pîtres à un niveau d'endettement bien supérieur aux communes de même taille.

Cela va grandement réduire les possibilités d'investissement de la municipalité actuelle pour les six prochaines années.

Monsieur COBERT fait remarquer que le taux d'autofinancement de la commune est de ce fait, très bas.

Pour présenter le budget primitif au conseil Madame la MAIRE demande au conseil son accord pour une présentation chapitre par chapitre et non article par article puisque cela a été étudié en commission des finances. Chacun pouvant évidemment poser une question sur un article s'il veut des précisions. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Madame la Maire donne lecture des projets de budgets primitifs pour la commune et les budgets annexes, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

	DEPENSES en €	RECETTES en €
FONCTIONNEMENT	2 527 808.00	2 527 808.00
INVESTISSEMENT	3 046 968.20	3 046 698.20
TOTAL	5 574 506.20	5 574 506.20

BUDGET ANNEXE DU CCAS

	DEPENSES en €	RECETTES en €
FONCTIONNEMENT	21 835.63	21 835.63
INVESTISSEMENT	5 334.61	5 334.61
TOTAL	27 170.24	27 170.24

BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE

	DEPENSES en €	RECETTES en €
FONCTIONNEMENT	7 882.86	7 882.86
INVESTISSEMENT	4 757.84	4 757.84
TOTAL	12 640.70	12 640.70

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES

	DEPENSES en €	RECETTES en €
FONCTIONNEMENT	687 538.77	687 538.77
INVESTISSEMENT	236 427.94	236 427.94

TOTAL	923 966.71	923 966.71
-------	------------	------------

Des questions sont posées à Madame la MAIRE :

Madame RIDIRA demande à quoi correspond l'augmentation du montant relatif à la ligne « fourniture petit équipement » ?

Madame la Maire répond qu'il s'agit de l'achat de masques et de gel hydroalcoolique.

Madame RIDIRA demande pourquoi il n'y a plus de montant alloué à la ligne « entretien de voirie » ?

Madame la Maire répond que c'est désormais l'agglomération qui gère tout ce qui concerne la voirie à Pîtres sauf les sentes.

Madame RIDIRA demande pourquoi le budget « fêtes et cérémonies » a été autant augmenté ?

Madame la Maire répond que comme le Comité des Fêtes a été dissout, c'est à la commune que revient la charge de l'organisation des manifestations mais qu'elle n'a pas proposé la totalité de la somme car on ne sait pas ce qu'il sera réellement possible de faire et l'année est déjà bien engagée.

Madame RIDIRA demande à quoi correspond la ligne « catalogues et imprimés » ?

Madame la MAIRE répond qu'il s'agit du bulletin municipal.

Monsieur COBERT trouve que les copieurs coûtent très cher à la commune.

Madame la MAIRE est d'accord cette somme la choque aussi depuis plusieurs années, mais pour l'instant la Mairie est sous contrat jusqu'en 2021 et le contrat n'est plus révisable. Madame la Maire précise que tous les contrats et engagements fournisseurs seront revus une fois arrivés à leur terme.

Madame RIDIRA demande pourquoi la dotation de la commune au SIDEAL a baissé ?

Madame la MAIRE répond que le chiffre lui a été fourni par le SIDEAL il est lié au potentiel fiscal de la commune.

Madame AUBIN demande pourquoi le montant de la subvention de la commune à l'Espace des 2 Rives a autant baissé ?

Madame la MAIRE répond que l'agglomération ayant pris la compétence enfance-jeunesse, ce n'est plus la commune qui verse les subventions à l'Espace des 2 Rives.

Madame RIDIRA demande pourquoi l'association « Pas Za Pas Yaka Danser » voit sa subvention doubler ?

Madame la Maire répond que l'année dernière l'association avait fourni trop tard les éléments pour leur virement et qu'elle propose de leur verser la subvention de 2019 en plus de celle de 2020 car l'association en a besoin. .

Après délibération, les budgets primitifs sont adoptés avec 19 POUR et 3 ABSTENTIONS.

Monsieur COBERT demande la parole pour dire que conscient de la difficulté de faire un budget , il souhaiterait qu'il y ait un débat d'orientation budgétaire en fin d'année civile.

Madame La MAIRE répond qu'elle n'est pas contre l'idée d'un débat d'orientation budgétaire bien que la loi ne le prévoit pas dans les communes de moins de 3500 habitants. Elle souhaite que le débat se fasse déjà lors des commissions. Elle réprecise que l'endettement faisait que le budget était forcément très contraint. L'opportunité pour investir sera liée aux possibilités d'attribution de subventions.

Monsieur GRAFF demande la parole pour dire que la nouvelle municipalité hérite d'une situation difficile et qu'il est clair qu'il n'y a pas de marge de manœuvre importante et ce pour plusieurs années.

4 - RENOUELEMENT DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL DE DEUX MEMBRES DU PERSONNEL

Madame la MAIRE présente au Conseil Municipal la demande de deux membres du personnel qui souhaitent renouveler l'exercice de leur travail à temps partiel à 80 % annualisé.

Après délibération et avec 22 POUR, le conseil municipal autorise les deux agents concernés à effectuer leur travail à temps partiel à 80 % annualisé.

5 - RECENSEMENT 2021 DE LA POPULATION : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR

Afin de mener à bien le recensement 2021 de la population, la nomination d'un coordonnateur est nécessaire. Madame la Maire propose de nommer Madame Vincianne DAUVEL au poste de coordonnateur communal du recensement.

Après délibération, le conseil municipal, accepte avec 22 POUR la nomination de Madame Vincianne DAUVEL

DIVERS

Madame la Maire prend la parole pour informer le conseil du décès de Monsieur Claude GUEROUT qui a été conseiller municipal pendant 18 ans.
Elle demande une minute de silence.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.